
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 152 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire et le palier d'alerte (vert) actuel qui permet que les séances du conseil soient tenues devant public mais dans le respect des consignes sanitaires et ne dépassant pas la capacité d'accueil de la salle pour permettre le respect de la distanciation sociale;

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Manuella Perron, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité qu'**il y aura une séance extraordinaire mardi le 7 décembre 2021 à 16 h 30** à la salle municipale, au 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

- Le public sera admis à cette séance mais sans dépasser un nombre de 30 personnes et les consignes de santé publique sont mises en place pour la tenue de cette séance;
- Les citoyens, en raison de l'état d'urgence sanitaire, qui ne peuvent assister à la séance, peuvent transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour de cette séance, jusqu'à 15 heures le 7 décembre 2021, par courriel à l'adresse suivante : lac-aux-sables@regionmekinac.com pour être portée à l'attention du conseil durant la séance. Un suivi sera fait dans les jours suivants ;
- Si des personnes se voient refuser l'accès en début de séance en raison de l'atteinte du nombre de personnes maximal permis, un enregistrement audio sera produit et sera disponible sur le site internet municipal dans les jours suivants la tenue de la séance.

Cette séance a déjà été publicisée dans l'édition de l'Écho du lac de novembre 2021.

Le projet d'ordre du jour de la séance est joint au présent avis.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 1er décembre 2021.



Madame Manuella Perron, OMA
Greffière-trésorière adjointe